

Pr Didier MYHIE
Coordonnateur du DES
coordonnateur-des-mg@univ-rennes1.fr

CHOIX DES STAGES HIVER 2019

Selon l'Arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine le « nombre minimum de postes à ouvrir est égal à 107 % du nombre des étudiants de la subdivision inscrits dans la spécialité concernée et qui accompliront un stage au cours du semestre concerné, arrondi à l'entier supérieur ».

Le nombre d'internes effectuant un stage au prochain semestre s'élevant à 352 internes, le nombre de postes minimum à ouvrir devrait être de 377 soit 25 postes supplémentaires. Cependant, étant donné que les cartes de stage ambulatoires sont encore en effectif très limité pour garantir la réalisation de la maquette de médecine générale aux internes de phase d'approfondissement ainsi qu'aux internes de phase socle, le calcul d'inadéquation des postes est toujours réalisé pour la médecine générale sur le nombre d'internes effectuant un stage hospitalier (et hors carte fléchée pour une FST). Ce qui revient à environ 213 internes pour une inadéquation d'environ 15 postes.

Compte tenu des risques encourus sur la réalisation des maquettes, la qualité des stages, et le fonctionnement des services concernés par une possible répartition inéquitable de ces 15 postes ouverts et non pourvus sur l'ensemble du territoire Rennais, nous avons procédé, en accord avec les représentants des internes, à une ouverture sélectionnée des stages visant à permettre à chaque interne de pouvoir répondre aux attentes de la maquette dans les trois ans du DES sans pour autant déséquilibrer la répartition entre les différents hôpitaux.

La nécessité d'offrir pour chaque interne la possibilité de valider sa maquette de stage durant les trois ans du DES oblige à certaines impositions dans la procédure des choix :

- Les choix de stage se feront réglementairement, par ouverture de postes pré-désignés à chaque promotion et selon l'ordre (T1 phase socle / T3 pré-réforme et phase approfondissement / T2 phase d'approfondissement) en fonction d'un quota de chaque type de stage adapté au nombre d'internes concernés dans chaque promotion.
- DES IMPOSITIONS DE CHOIX SELON LES STAGES EFFECTUES OU NON :
 - TOUTES les cartes ambulatoires (stage praticien, SASPAS et stage ambulatoire femme-enfant) ainsi que les nouvelles cartes de stage en santé de la femme ou de l'enfant sur 6 mois doivent être pourvues.
 - Possibilité de faire plusieurs stages au CHU accordée.
 - Au moins 59 postes de stages femme-enfant devront être pourvus. Hormis dérogation spécifique dans le cadre d'un projet professionnel précis, les internes de 3^e année n'ayant pas encore réalisé leur stage femme-enfant devront obligatoirement le réaliser au semestre d'hiver 2019-2020.
 - Pour les internes T2 en phase d'approfondissement :
 - Obligation d'avoir réalisé les stages Urgences, Praticien niveau 1 et SOMA 1 à l'issue du semestre d'été 2020.

Pr Didier MYHIE
Coordonnateur du DES
coordonnateur-des-mg@univ-rennes1.fr

- o Les postes d'urgences, praticien et SOMA1 disponibles seront limités à un total de 55 postes tous confondus, et l'ensemble des postes restants sera ouvert en phase socle.
 - Il sera toléré une inadéquation maximale de 2 postes d'urgences et 2 postes femme-enfant.
 - Selon l'article 42 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études médicales, « les postes proposés au choix des étudiants de phase socle et non pourvus à l'issue de ce choix peuvent être proposés au choix des étudiants de cette spécialité inscrits dans les autres phases de formation ». Ainsi, les postes SOMA 1 et d'urgences non pourvus à l'issue des choix des internes socle seront disponibles pour les choix des internes de la phase d'approfondissement.
- DES OBLIGATIONS DE REPARTITION DES POSTES NON POURVUS :
- AU MOINS 7 internes par CH à ligne de garde habituelle d'Urgences sous réserve d'un nombre minimum de 7 postes ouverts en stage SOMA 1 et Urgences dans les CH en question.

Co-signataires :
Pr Myhié

~~Pr Didier MYHIE~~
Coordonnateur du DES
de Médecine Générale
Faculté de Médecine
de Rennes

Madeline BREUGNON, présidente de
l'AIMGER
AIMGER - Association des Internes de
Médecine Générale de Rennes
aimgerennes@gmail.com
www.aimger.com

